



Annexe 8 : Ordre de Domiciliation

Un ordre de domiciliation est recommandé en vue de faciliter la gestion pour notre service comptabilité/finances.

713

	Le (la) soussigné(e) (au nom de qui les créances sont établies)	Nom complet Nom de l'enfant/ des enfants Rue, N*	
		C.P , Localité	
		Pays	
	prie la firme	Nom	CROIX-ROUGE LUXEMBOURGEOISE
	(qui établit les créances)	Rue, N*	44, BOULEVARD JOSEPH II
		C.P , Localité	L-1840 LUXEMBOURG
	portant le no ID créancier		LU72ZZZ0000000000000042200
	d'encalseer à partir de ce jour et jusqu'à révocation expresse toutes créances portant référence au n° matricule		
		Nom	BGL BNP Paribas
	auprès de la banque	Rue, N*	50, avenue J.F. Kennedy
		C.P , Localité	L-2951 Luxembourg
	par le débit du compte bancaire	IBAN: L U	
	(*) titulaire du compte	Nom complet	
		Rue, N*	
		C.P , Localité	
		Pays	
	Lieu		Date
	LieuSignature(s) pour accord		Date
			Date

Vous bénéficiez d'un droit à remboursement par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Toute demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte. Le prélévement du montant dû ce fait le dernier jour ouvrable du mois.

L'ordre de domiciliation est à remplir et à signer une seule fois; il reste valable jusqu'à révocation. Si vous avez déjà signé un ordre de domiciliation, il n'est pas nécessaire de le renouveler, sauf si vos coordonnées bancaires ont changé.

621 429 903